

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 28 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code du Tourisme,
Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du quinze mars deux mille vingt-cinq conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°10-2025
CONVENTION DE MANDAT –
COMMUNAUTE DE COMMUNES
2025

Titulaires présents : Arnaud CHATTARD, Fabiola COUHIN, Jean-Michel BRUGNERA, Damien GIRARD

Suppléants : Franck GERBI, Philippe FAURE, Gilbert MAUGIRON, Riccardo PEZ, Alain COLLAUD

Excusés : Marie-Claire DECHAUX, Pascal CHARLES, Paolo FONTEBASSO

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

Après avoir présenté le projet de convention qui régit le cadre d’activité entre Matheysine Tourisme et la Communauté de Communes, le président précise :

Convention de mandat

La Communauté de Communes de la Matheysine s’engage :

- Assurer la maintenance des infrastructures et des aménagements ;

Matheysine Tourisme s’engage :

- Encaisser sur la régie de Matheysine Tourisme l'ensemble des prestations ci-dessus art 2
- Reverser les recettes, sans commission, par virement sur le compte du SGC de la Mure ouvert à la Banque de France, au plus tard le 30 septembre 2025 selon les conditions ci-après fixées :

Le libellé du virement émis par le mandataire devra être structuré de la manière suivante : « Vir 464 Régie 5550x - 55000 2025 -Remise xx -2025 ».

- A transmettre un état des recettes et un état de facturation de la commission.

Cette convention est renouvelable tacitement.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

DECIDE d’accepter la mise en place de la convention nommée ci-dessus ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de partenariat entre MATHEYSINE TOURISME et la Communauté de Communes ainsi que les éventuelles pièces afférentes ;

Pour copie conforme
Le 28/03/2025
Le Président Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 28/03/2025
Date d'affichage – publication 28/03/2025
Certifié rendu exécutoire 28/03/2025

Matheysine Tourisme

04 76 81 18 24

13 route du Terril - 38350 SUSVILLE

SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble

Matheysine Tourisme

04 76 81 18 24

13 route du Terril - 38350 SUSVILLE

SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble